



DELIBERATION N°20140048 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 14 avril 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD, président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN, adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. NGOH NGANDO Francis qui donne pouvoir à Mme MOUSEGHIAN Aline.
- M. DUGUA Axel qui donne pouvoir à M. ORIOL Christophe.

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Nicole FOREST ; M. Philippe KIZIRIAN ;

-----oooOooo-----

O B J E T :

**SOCIETE D'EQUIPEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA LOIRE -
REPRESENTATION DE LA COMMUNE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A
L'ASSEMBLEE SPECIALE ET AUX ASSEMBLEES GENERALES**

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

La commune de Saint-Chamond est actionnaire de la société d'équipement et de développement de la Loire (S.E.D.L.), société d'économie mixte locale (S.E.M.L.), créée le 31 octobre 1956, qui a son siège social à Saint-Etienne, 35 rue Ponchardier.

La S.E.D.L. a pour objet d'entreprendre, principalement dans le département de la Loire, des opérations d'aménagement, de construction, d'exploitation des services publics à caractère industriel et commercial ou de réaliser toute autre activité d'intérêt général.

La S.E.D.L. exerce les activités visées ci-dessus tant pour son propre compte que pour le compte des collectivités publiques, de leurs groupements et de toutes autres personnes publiques ou privées, actionnaires ou non actionnaires.

A ce titre, la société, depuis plus de 50 ans, est aménageur sur l'ensemble du département de la Loire, le partenaire de dizaines de collectivités locales pour lesquelles elle concrétise sur le terrain une volonté politique d'aménagement ou de développement urbain.

En raison de sa participation réduite au capital social de la S.E.D.L., la commune ne peut être représentée directement au conseil d'administration de la S.E.D.L.. De ce fait, la commune a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale de l'arrondissement de Saint-Etienne.

Compte tenu des récentes élections municipales, il est proposé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de l'assemblée spéciale de l'arrondissement de Saint-Etienne et aux assemblées générales de la S.E.D.L.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 30 voix pour, 9 abstentions,

DECIDE :

- **de désigner** son représentant au sein de l'assemblée spéciale de l'arrondissement de Saint-Etienne et aux assemblées générales de la S.E.D.L.

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote, a été désigné :

M. Jean-Paul Rivat.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 23 avril 2014
Le maire,
Signé :

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2014